



Bien immobilier et communauté aux acquêts

Par Tomatecuite

Bonjour,

Quelque chose m'échappe.

D'un côté si un seul des époux possède les biens on parle de violences économiques, de l'autre en cas de communauté aux acquêts les biens possédés avant mariage reste un bien propre et l'autre n'a droit à rien.

Dans mon cas mon mari a acheté sa maison avant notre mariage mais le crédit continuait de courir bien après. Il n'a jamais voulu déménager et nous habitons sa maison contre mon gré puisque je n'ai jamais voulu vivre ici.

Il possède donc seul la maison alors que c'est un choix unilatéral.

Maintenant nous allons divorcer et je voulais savoir quels étaient mes droits.

Merci

Par yapasdequoi

doublon